



CDEN du 29 avril 2021

Déclaration FSU



Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Dans les écoles comme dans les collèges et lycées, des cohortes entières d'élèves voient leur entrée dans les apprentissages ou leur poursuite d'étude totalement perturbées par la situation sanitaire. Cette situation de pandémie a aussi montré l'importance du remplacement de tous les personnels comme la nécessité de réduire les effectifs par classe. Pour toutes ces raisons, des recrutements sont nécessaires, tant du côté de l'État que des collectivités territoriales, ainsi que des rénovations et des constructions de bâtiments scolaires. Plus largement, pour pouvoir affronter les enjeux d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient sociaux, économiques ou environnementaux, l'Education a besoin d'un véritable plan d'urgence, comme la plupart des services publics.

Si les personnels comme les bâtiments sont des facteurs essentiels au bon fonctionnement du service public d'éducation, celui-ci passe aussi par la qualité de la sectorisation, point à l'ordre du jour de ce CDEN. Le code de l'éducation prévoit que la sectorisation des collèges tiennent compte non seulement de critères géographiques et démographiques mais aussi de critères sociaux. La mixité sociale est en effet reconnue comme un puissant facteur de réduction des inégalités scolaires comme de l'échec scolaire. Nous regrettons que la modification de sectorisation proposée repose essentiellement sur des facteurs démographiques et non géographiques et sociaux.

Cette modification est en effet justifiée par le dépassement de la capacité d'accueil du collège d'Auneau. Nous souhaitons ici attirer votre attention sur les problèmes similaires rencontrés par d'autres établissements du département, notamment le collège Jean-Moulin de Nogent-le-Roi. Une réflexion globale sur la sectorisation de tous les collèges doit donc être engagée pour tenir compte à la fois des dynamiques démographiques mais aussi pour renforcer la mixité sociale de tous les collèges du département. La FSU demande que tous les membres du CDEN soient directement et pleinement associés à ce travail.

Ce jeudi 29 avril, nous avons à nouveau à nous prononcer en urgence sur une modification partielle de la sectorisation des collèges du département pour la rentrée 2021. Ce type d'opération bouleverse profondément l'organisation de la communauté scolaire, tant du point de vue des élèves, de leurs familles que des personnels. Il est extrêmement regrettable que cette opération soit conduite pendant la préparation de la rentrée 2021. Sans les multiples interventions de la FSU aux niveaux départementaux et académiques, ce décalage de calendrier entre l'éducation nationale et le conseil départemental aurait ainsi pu conduire à des suppressions de poste totalement inutiles et injustifiées au collège de Gallardon. Ce décalage a provoqué des inquiétudes, de la colère, de la démobilisation professionnelle, des conflits entre les personnels et leur autorité hiérarchique, ainsi que des conflits entre les personnels de l'établissement, tous ces conflits étant extrêmement nuisibles au bon fonctionnement de l'établissement. La FSU demande donc que toute nouvelle sectorisation respecte le calendrier de préparation de la rentrée dans les collèges et les écoles. Cela implique que ces modifications soient effectuées au plus tard en décembre de l'année précédent la rentrée scolaire à laquelle est censée être mise en œuvre cette nouvelle sectorisation.

Comme on vient de le voir à travers ces questions de personnels, de bâtiments scolaires ou de sectorisation, la qualité des relations entre les collectivités territoriales et la fonction publique d'État est essentielle au bon fonctionnement de l'École.

C'est aussi pour cela que nous estimons que l'adjoint-e gestionnaire doit rester personnel de l'éducation nationale, sous l'autorité de l'éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique, l'adjoint-e du chef d'établissement au sein de l'EPLE. Et nous demandons donc à ce que ce projet prévu par l'article 32 de l'avant-projet de loi 4D soit abandonné comme l'a été le projet de transfert des personnels médicaux de l'Éducation Nationale vers les départements.

Ces revendications de recrutement massifs pour améliorer la qualité des services rendus à la population par les fonctions publiques, de hausse des salaires, de hausse des cotisations sociales et des pensions, de baisse du temps de travail, d'implantation locale des emplois et des postes de travail nous les portons dans les instances de la démocratie sociale. N'étant pas ou si peu entendus, nous les porterons aussi dans la rue

- ce samedi 1^{er} mai avec les intermittent-es de l'emploi et de la culture,
- et ce dimanche 9 mai avec les associations luttant contre le réchauffement climatique.

Ces mesures sont essentielles pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre société. Contre la précarité, la misère et les inégalités, nous avons besoin de plus de droits
pour tou-te-s !